

## Recherches sociographiques



### Retour à Thomas Chapais

Jean-Charles Bonenfant

Volume 15, Number 1, 1974

L'historiographie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055645ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055645ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Retour à Thomas Chapais

#### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

#### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this article

Bonenfant, J.-C. (1974). Retour à Thomas Chapais. *Recherches sociographiques*, 15(1), 41–55. <https://doi.org/10.7202/055645ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## RETOUR À THOMAS CHAPAIS

Le titre, « Retour à Thomas Chapais », qui coiffe cet article, n'a pas été choisi pour indiquer qu'il y a un renouveau d'intérêt pour l'œuvre de l'historien décédé en 1946, mais il a plutôt le sens d'une « revisite » comme dans le titre du roman d'Evelyn Waugh *Brideshead Revisited*, (*Retour à Brideshead*). Le hasard des demandes de collaboration, dont on accablait assez facilement le bibliothécaire, censé avoir des loisirs, que j'étais naguère, m'a fait publier, en 1946, un article sur « Sir Thomas Chapais ». <sup>1</sup> L'année suivante, dans la collection « Classiques canadiens », je présentais une série de textes de l'auteur. <sup>2</sup> On me demande aujourd'hui de revenir à Thomas Chapais pour tenter d'apprécier de nouveau son œuvre et de la situer dans l'historiographie canadienne et surtout québécoise. Je le fais volontiers, ne serait-ce que pour le plaisir égoïste de mesurer ma propre évolution en un quart de siècle, mais aussi pour reprendre une étude avec plus de soin et peut-être plus de compétence, en tenant compte de la transformation de l'historiographie et des études qui ont été consacrées à l'historien depuis sa mort. <sup>3</sup> Celles-ci ne sont tout de même pas très nombreuses ni

---

1. Jean-Charles BONENFANT, « Sir Thomas Chapais », *Culture*, 7, septembre 1946, pp. 265-276.

2. Jean-Charles BONENFANT, *Thomas Chapais. Textes choisis*. Montréal, Fides, 1947, 96 p. (Classiques Canadiens, 8.)

3. Il existe deux bibliographies de Thomas Chapais : Élisabeth LAMOTHE, *Bibliographie de l'œuvre de Sir Thomas Chapais*, École des bibliothécaires, Université de Montréal, 1939, 45 p. (manuscrit) et Fernand HARVEY, *Bibliographie de six historiens québécois* (Michel BIBAUD, François-Xavier GARNEAU, Thomas CHAPAIS, Lionel GROULX, Fernand OUELLET, Michel BRUNET), Institut supérieur des sciences humaines, Université Laval, octobre 1970. L'auteur dit lui-même qu'il a « puisé dans cette bibliographie (celle d'Élisabeth Lamothe) une grande partie des titres relatifs à Chapais ». Les principales œuvres sont : *Discours et conférences* (première série), Québec, 1897; *Jean Talon, Intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*, Québec, 1904; *Mélanges de polémique et d'études religieuses, politiques et littéraires*, Québec, 1905; *Le Marquis de Montcalm (1712-1759)*, Québec, 1911; *Discours et conférences* (deuxième série), Québec, 1913; *The Great Intendant. A Chronicle of Jean Talon in Canada*, Toronto, 1914; *Cours d'histoire du Canada*, Québec, 1919-1934, 8 vol.; *Discours et conférences* (troisième série), Québec, 1935.

très substantielles.<sup>4</sup> Sans vouloir examiner systématiquement toutes ces études, je crois utile tout de même d'en signaler quelques-unes. Il y eut d'abord un bref article de Paul-Émile Gosselin intitulé « L'œuvre historique de Thomas Chapais », dans la *Revue de l'Université Laval*<sup>5</sup> dans lequel l'auteur s'attachait surtout au *Cours d'histoire du Canada* pour en souligner les limites étroites d'histoire politique. En 1968, Pierre Savard rappela que « l'interprétation de l'histoire que propose Chapais correspond assez bien à la vision du monde des Québécois à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ».<sup>6</sup> Serge Gagnon a écrit qu'« attaché à son Église, attaché à l'Angleterre, Chapais incarne l'idéal conservateur au tournant du dernier siècle ».<sup>7</sup>

Quand on se rappelle comment on s'est plu à opposer Thomas Chapais à Lionel Groulx, on s'intéresse évidemment à ce que le dernier pensait du premier.<sup>8</sup> Dans ses mémoires, Lionel Groulx parle assez souvent de Thomas Chapais pour rappeler, en particulier, qu'il entretint avec lui « les meilleures relations du monde jusqu'à mon trop fameux discours de 1937, c'est-à-dire, jusqu'au jour où il se versera dans la "génération des morts" ».<sup>9</sup> Rappelons que dans ce discours, l'orateur avait lancé la phrase restée célèbre : « Qu'on le veuille

4. Par ailleurs, à ma connaissance, il n'existe que deux thèses sur Thomas Chapais. La première est de Jacques BERNARD, un parent de l'historien. C'est une thèse de licence de 35 pages soutenue à l'Université Laval, en 1959, et elle s'intitule *La correspondance de Sir Thomas Chapais, première partie: 1881-1914*. Elle débute par une courte biographie, sans doute la plus sûre qui existe, et elle est surtout un inventaire. Il existe une seconde thèse que je n'ai pu consulter: L.-F. TALBOT, *Thomas Chapais, vingt-deux ans de journalisme*, thèse de maîtrise, Montréal, 1962. Cette thèse est utilisée par Denis VAUGEOIS dans l'introduction du tome 1 de l'édition du *Cours d'histoire du Canada*, publiée en 1972, par les éditions du Boréal Express.

Il est sans doute utile de rappeler ici rapidement les principaux événements de la vie de Thomas Chapais. Thomas Chapais naquit, le 23 mars 1858, du mariage de l'honorable Jean-Charles Chapais, sénateur, l'un des Pères de la Confédération, et de Henriette-Georgiana Dionne. En 1876, il termina ses études classiques au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et entra à la Faculté de droit de l'Université Laval de Québec où, en 1879, il obtint sa licence en droit. En 1884, il épousa Hectorine Langevin, fille de Sir Hector-Louis Langevin, et devint rédacteur en chef du *Courrier du Canada* jusqu'à la disparition du journal, en 1901. Candidat conservateur défait, en 1891, aux élections fédérales dans le comté de Kamouraska, il fut nommé membre du Conseil législatif de Québec, en 1892, et ministre sans portefeuille dans le gouvernement conservateur de l'honorable L.-O. Taillon. En 1895, il fut président du Conseil législatif et, en 1892, ministre de la colonisation et des mines dans le gouvernement Flynn. En 1919, il entra au Sénat et, en 1936, il fut ministre sans portefeuille dans le Cabinet provincial de l'honorable Maurice L. Duplessis. À la faveur d'une vie politique qui lui laissait des loisirs, il poursuivit son œuvre d'historien. Il mourut le 15 juillet 1946, à Saint-Denis de Kamouraska où il est inhumé.

5. Paul-Émile GOSSELIN, « L'œuvre historique de Thomas Chapais », *Revue de l'Université Laval*, I, octobre 1946, 123-26.

6. Pierre SAVARD, « Thomas Chapais » dans Pierre DE GRANDPRÉ, (éd.), *Histoire de la littérature française du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1968, Tome II, p. 142.

7. Serge GAGNON, « Historiographie canadienne ou les fondements de la conscience nationale », dans *Guide d'histoire du Canada*, par André BEAULIEU, Jean HAMELIN et Benoît BERNIER, Les Presses de l'Université Laval, 1969, p. 38.

8. Dans le Tome 3 de *Mes Mémoires, 1926-1939*, Fides, 1972, p. 293, Lionel GROULX cite lui-même un parallèle dû à la plume de Carmel Brouillard dans *La Nation*. Voici le texte: « Chapais et Groulx, voilà deux noms qui conduisent aux commentaires les plus captivants. Il y a même un peu de roserie à rapprocher deux personnages aussi éloignés l'un de l'autre que peuvent l'être le charbon calciné et la lave incandescente ».

9. *Id.*, p. 209.

ou qu'on ne le veuille pas, notre État français, nous l'aurons » et il avait terminé par ces mots :

« Les snobs, les bonne-ententistes, les défaitistes peuvent nous crier, tant qu'ils voudront : "Vous êtes la dernière génération de Canadiens français !" Je leur réponds avec toute la jeunesse : "Nous sommes la génération des vivants. Vous êtes la dernière génération des morts !" »

Mais le jugement le plus complet et sans doute le plus sincère que Lionel Groulx ait porté sur Thomas Chapais on le trouve dans *Liaison*, une revue de littérature et d'art que publiait Victor Barbeau.<sup>10</sup> Groulx a écrit que « le malheur de M. Thomas Chapais, historien, fut de n'être pas venu d'abord à l'histoire (car) les dons ne lui manquaient pas... pour une œuvre d'historien ». Il possédait, ajoute Groulx, avec le goût de la recherche, une remarquable probité d'esprit, une culture assez étendue, et, par des traditions de famille, « le sens peu négligeable des dessous ou des intrigues politiques ». Pour Groulx, *Jean Talon* est un livre mal fait ; le « chef-d'œuvre de l'historien » serait peut-être son *Marquis de Montcalm* ; quant au *Cours d'histoire du Canada*, « c'est l'œuvre de l'historien dans sa maturité », mais cette œuvre « est malheureusement chargée de toutes les déformations que les milieux politiques ont fait subir à l'auteur » et Groulx écrit ceci :

« M. Thomas Chapais, homme politique, ne pouvait écrire qu'une histoire loyaliste. L'histoire de notre évolution constitutionnelle, le gentleman de l'ère victorienne ne saura la placer, ni dans la perspective américaine, ni même, ce qui est plus grave, dans la perspective britannique. Fatalement, il n'en aperçoit pas toujours le méritoire effort. »

Groulx ajoute, ce que tous admettent, que M. Chapais s'est contenté d'écrire l'histoire politique et il insiste sur le fait qu'en négligeant l'histoire économique et sociale, on en arrive à écrire une histoire « où la politique elle-même est mal éclairée ».

Dans la réédition que les Éditions du Boréal Express ont faite, en 1972, du *Cours d'histoire du Canada*, Denis Vaugois a bien présenté Thomas Chapais en précisant, dès le début, que « homme d'une autre époque, d'une époque révolue, Chapais doit être situé dans le contexte où il a vécu pour être présenté avec honnêteté ».

« Thomas Chapais a une lourde hérité à laquelle vient s'ajouter un milieu peut-être plus impressionnant encore. Il est né intelligent et brillant ; il est devenu, sans guère d'alternative possible, conservateur et ultramontain. Peut-on honnêtement lui reprocher de ne pas être né fils d'habitant ou d'ouvrier ? de ne pas avoir vécu dans Saint-Henri ou dans Saint-Sauveur ? »

S'attachant plus particulièrement à l'historien, il écrit que « malgré les divergences nombreuses, les interprétations de Groulx et de Chapais se rejoignent pourtant sur l'essentiel, sur les grandes dates du mil de la reconquête » et il conclut que, même si Thomas Chapais n'a pas laissé de disciples, « malgré tout (il) a eu le grand mérite de poser les principaux jalons de l'histoire politique

---

10. *Liaison*, 1, 1947, pp. 12-17.

de quatre générations de Canadiens », que « il l'a fait avec honnêteté, précision et clarté » et que « son œuvre est aujourd'hui un classique de l'historiographie tant canadienne que québécoise ». <sup>11</sup>

Thomas Chapais n'a donc pas été complètement oublié et je voudrais revenir à lui sous trois aspects : son providentialisme, son loyalisme britannique et sa méthode historique.

### *Le providentialisme*

Henri d'Arles a écrit moqueusement, à propos de l'angle doctrinal sous lequel Thomas Chapais avait envisagé la conquête, qu'il avait fait « de l'histoire en théologien directement informé des intentions de la Providence ». <sup>12</sup> Il est sûr que, comme tous les catholiques conservateurs de son époque dans le Québec, l'historien, profondément religieux, grand admirateur de Bossuet, n'a guère laissé de jeu aux causes secondes et que pour lui la mention de la Providence était plus qu'un procédé de style. D'ailleurs, dans un discours prononcé devant la Société royale, à Québec, en mai 1924, sur « la science et l'art dans l'histoire », <sup>13</sup> il a fait l'éloge de deux « providentialistes », Bossuet et Vico.

« Nous n'avons qu'à prononcer le titre de cette œuvre magnifique, le *Discours sur l'histoire universelle*, pour évoquer la pensée d'une incomparable synthèse, où la suite et l'enchaînement des époques, des religions et des empires se déroule en un tableau saisissant de grandeur et de vie. Jamais l'histoire n'a parlé un plus admirable langage. »

Et Chapais de citer quelques passages où Bossuet précisément soutient que « ce long enchaînement des choses particulières qui font et défont les empires dépend des ordres secrets de la divine Providence ». Il commente ensuite :

« Je sais bien que la conception grandiose de Bossuet a été très discutée de nos jours. L'école qui veut banir (sic) la Providence des affaires de ce monde s'est insurgée contre ce qu'elle a appelé "l'histoire providentielle." Le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet pas de descendre sur ce terrain. » <sup>14</sup>

Il est regrettable que l'historien ne l'ait pas fait, mais on peut se demander si ce n'était pas pour lui un dogme qu'il ne se sentait pas obligé d'expliquer ni le droit de discuter parce que sa conception du monde et de son histoire correspondait à celle de Bossuet qu'Alfred de Vigny a bien exprimée, en 1833, dans le *Journal d'un poète*, lorsqu'il écrivait : « L'histoire universelle de Bossuet, c'est Dieu faisant une partie d'échecs avec les rois et les peuples. »

Immédiatement après avoir fait l'éloge de Bossuet, Thomas Chapais est heureux de référer à Giovanni Battista Vico, dont il ne paraît pas avoir eu une

11. La présentation de Denis VAUGEUIS se trouve dans des pages non paginées du premier Tome de la réédition. Notons qu'il y a un quart de siècle environ, les Éditions Bernard Valiquette de Montréal avaient publié une réimpression du *Cours d'histoire du Canada*.

12. Henri D'ARLES, *Nos historiens*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, MCMXXI, p. 240.

13. Thomas CHAPAIS, *Discours et conférences*, 1935, pp. 282-312.

14. *Id.*, p. 295.

connaissance personnelle considérable, mais dont il peut au moins écrire qu'« il proclamait la Providence la raison d'être suprême, tout en affirmant que son action se renfermait dans d'étroites limites ».<sup>15</sup>

Comme on l'a écrit, « dans l'historiographie canadienne-française, le providentialisme a un dossier considérable ».<sup>16</sup> Le christianisme a évidemment engendré une philosophie de l'histoire illustrée d'abord par la *Cité de Dieu* de Saint-Augustin et dont Henri-Irénée Marrou a bien dénoncé la dégradation lorsqu'il écrit :

« La théologie chrétienne de l'histoire apparaîtra comme un moyen sûr et court de résoudre tous les problèmes, un procédé infallible pour pénétrer dans l'intelligence de tous les événements que l'historien chrétien serait habilité à interpréter en se plaçant au point de vue de Dieu. D'où bien des excès et bien des applications illusoirs. »<sup>17</sup>

Sans examiner systématiquement l'œuvre entière de Thomas Chapais, il est facile de montrer que sa conception providentialiste est à la base de son interprétation des événements. Dès 1880, dans une conférence qu'il prononce au Cercle catholique de Québec sur « la Nationalité canadienne-française », il parle de « notre vraie mission » (et pour lui une mission ne peut venir que de la Providence). Esquissant le thème que développera plus tard Mgr Louis-Adolphe Paquet,<sup>18</sup> il écrit que si :

« Nos chutes d'eau, nos rivières, nos chantiers de construction, nos usines, garderont ici tous les enfants de la patrie, donneront du travail à la classe ouvrière, et favoriseront la circulation des capitaux [...] Nous ne devons pas oublier, toutefois, que notre vraie mission n'est pas là, que nous avons des intérêts d'un ordre plus élevé à faire prévaloir en Amérique, et

15. *Id.*, p. 297. Il est intéressant tout de même de voir un autodidacte en histoire comme Chapais référer à Vico qui est resté assez longtemps inconnu du moins en français jusqu'aux travaux de J. CHAIX-RUY qui, après sa thèse de doctorat ès lettres, *La Formation de la pensée de J.-B. Vico (1668-1725)*, chez Jean, à Gap, 1943, publia quelques autres études sur Vico et des recueils de ses textes en français. Le tricentenaire de la naissance de Vico, célébré en 1968, a donné lieu à un symposium international dont les textes ont été publiés : *Giovanni Battista Vico, An international symposium*. (Giorgio TAGLIACOZZO et Hayden V. WHITE, (Éd.), Baltimore, The John Hopkins Press, 1969.)

16. Serge GAGNON, « Historiographie canadienne ou les fondements de la conscience nationale », *op. cit.*, p. 39, note 57. Dans sa note, Serge Gagnon signale un opuscule de Philippe MASSON, *Le Canada français et la Providence* (Québec, Léger Brousseau, 1875) que le jeune Thomas Chapais avait dû lire avec beaucoup d'approbation, d'autant plus que l'auteur était un collaborateur de deux journaux catholiques et conservateurs, le *Journal de Saint-Roch* et le *Courrier du Canada*. Pour Masson, « le mot Providence, pris dans son sens rigoureusement exact, exprime la suprême sagesse de Dieu gouvernant le monde » (p. 7) et « la Providence, par la protection toute spéciale qu'elle nous a accordée, a donc voulu nous conserver pour être en Amérique l'instrument de son dessein général sur les hommes, dessein qui est de les sauver en leur enseignant les voies de la vérité » (p. 53). Voir aussi : Jean LECLERC, « L'histoire providentielle, morale ou patriotique est-elle légitime? », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, XXX, 1963, pp. 81-87.

17. Henri-Irénée MARROU, « Qu'est-ce que l'histoire? », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Encyclopédie de la Pléiade, 1961, p. 19.

18. « Laissons à d'autres nations, moins éprises d'idéal, ce mercantilisme fiévreux et ce grossier naturalisme qui les rivent à la matière. Notre ambition à nous doit tendre et viser plus haut. » (Mgr L.-A. PAQUET, *Discours et allocutions*, Québec, 1915, p. 181.)

que notre but, notre fin nationale n'est pas de bâtir des manufactures, ni d'inventer des machines.»<sup>19</sup>

En 1883, dans un discours prononcé au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, son *Alma Mater*, sur l'éducation catholique, il brosse un tableau des grandes lignes de l'histoire et, arrivé au « règne de Voltaire » et à « l'ère des soi-disants (sic) philosophes », il dit que « les ruines s'amoncellent dans l'ordre moral et intellectuel », il voit arriver la Révolution après avoir rappelé que « l'apostasie des gouvernants attire sur les peuples la colère de Dieu ».<sup>20</sup> En 1890, saluant à Québec le Comte de Paris, il rappelle que « les décrets providentiels séparèrent violemment l'ancienne France de la Nouvelle ».<sup>21</sup> Mais c'est surtout dans ses grands ouvrages historiques qu'il faut chercher l'interprétation providentialiste de Thomas Chapais. Il n'y en a guère dans *Jean Talon*, publié en 1904.

Dans *Le Marquis de Montcalm*, publié en 1911, le biographe juge, dès sa préface, que « les hautes sphères de notre société canadienne avaient besoin d'être justifiées par l'épreuve » et il ajoute :

« Elles le furent. Le cataclysme qui coupa en deux notre histoire, s'il parut désastreux à nos pères, nous sauva de bien des déchéances. Et, par un dessein de miséricorde, le Dieu qui avait veillé sur notre berceau voulut que, même à l'heure où il nous envoyait la guerre, l'invasion et tout leur sinistre cortège, notre défaite et notre chute fussent illuminées d'un reflet de gloire qui rayonnait sur notre avenir. »<sup>22</sup>

À la fin de l'ouvrage, Thomas Chapais pleurant Montcalm et se demandant s'il y aurait « un lendemain pour la Nouvelle-France » ne peut s'empêcher de s'écrier :

« Ô mon pays ! quelles heures de détresse et d'agonie tu as vécues ! et de quel abîme Dieu t'a fait surgir ! »<sup>23</sup>

« Aucun de nos historiens, écrit Henri d'Arles, n'avait encore osé énoncer pareil principe. M. Chapais le fait avec une vigueur, une netteté, une autorité telles que l'on croirait qu'il était dans les conseils divins, le jour où la Nouvelle-France dut changer d'allégeance, et qu'il a vu le Père Éternel signer le parchemin par lequel notre sort nous rivaît désormais à l'Angleterre. »<sup>24</sup>

Mais c'est surtout au début de son *Cours d'histoire du Canada* que l'historien a utilisé la Providence pour expliquer le changement de régime, ce qui lui a valu les moqueries de Henri d'Arles.

« La Providence qui gouverne les événements suivant de mystérieux desseins, avait décrété ce changement de souveraineté contre lequel nous ne pouvions nous insurger. Force nous était de nous adapter au régime nouveau. »<sup>25</sup>

Plus loin, il cite une adresse que les Canadiens de Québec adressaient au

19. Thomas CHAPAIS, *Discours et Conférences*, 1897, p. 35.

20. *Id.*, p. 115.

21. *Id.*, p. 206.

22. Thomas CHAPAIS, *Le Marquis de Montcalm, (1712-1759)*, 1911, pp. XI-XII.

23. *Id.*, p. 675.

24. Henri D'ARLES, *op. cit.*, p. 214.

25. Thomas CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada, 1760-1791*, 1919, p. 21.

général Murray dans laquelle eux aussi attribuent le changement de régime aux « décrets de l'Être suprême »<sup>26</sup> et il ajoute ce commentaire :

« Sujets anglais ! eh bien, oui, ils le seraient, et ils accepteraient douloureusement, mais délibérément et sans réserve, le décret providentiel. Mais cesser d'être français et catholiques ! Jamais ! »<sup>27</sup>

### *Loyalisme britannique*

Le providentialisme devait développer, chez l'historien, une certaine forme de loyalisme britannique qui était d'ailleurs de mise dans les milieux bourgeois catholiques conservateurs d'où il était issu et dans lesquels il évoluait. Il appartenait au même parti qu'Étienne-Pascal Taché qui, au milieu du siècle, s'était écrié, d'une façon emphatique, que « si jamais ce pays cesse un jour d'être britannique, le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise en Amérique le sera par le bras canadien ».<sup>28</sup>

Si, comme le veut le providentialisme, tous les événements de l'histoire sont déterminés par Dieu, à moins que ce dernier veuille nous punir ou nous éprouver, pourquoi, en définitive, les défaites comme les victoires ne tourneraient-elles pas à l'avantage des peuples et pourquoi, en particulier, pour ne choisir que quelques événements révélateurs, la Conquête, l'Acte de Québec, en 1774, la défaite des patriotes, en 1837-38, ne seraient-ils pas des événements n'ayant rien de tragique pour les Canadiens de langue française !

Le loyalisme de Chapais a pris parfois des formes de circonstances presque ridicules dont il est facile de se moquer, mais il ne faudrait pas y attacher trop d'importance pas plus qu'aux propos analogues d'hommes politiques de sa génération et même de génération plus récente. Il est évident que l'éloge que le journaliste écrivait, le 23 janvier 1901, de la Reine Victoria qui venait de mourir<sup>29</sup> et dans lequel il disait que « cette triste nouvelle a plongé dans le deuil les sujets britanniques, d'un bout à l'autre du monde » ne nous touche guère. Les dernières lignes sont dignes d'un rhétoricien de l'époque :

« Le temps des acclamations est passé, elle est morte aujourd'hui cette Reine illustre et justement aimée, mais notre loyauté la suit au-delà de la tombe et, une dernière fois, nous voulons redire du fond de l'âme avec l'accent de la prière et de l'ardente supplication *God save the Queen.* »

Le 10 mai 1910, Thomas Chapais prononce l'éloge d'Édouard VII, au Conseil législatif. Le discours commence par une phrase à la Bossuet (« La mort vient de frapper un de ces coups qui font tressaillir les peuples et retentissent douloureusement au fond du cœur de l'humanité. Un roi vient d'expirer et le monde est en deuil ») et il termine encore par une allusion au *God save the King*. L'orateur enflammé lance à ses collègues du Conseil cette péroraison :

26. *Id.*, p. 23.

27. *Id.*, p. 26.

28. *La Minerve*, 27 avril 1846.

29. Reproduit dans *Mélanges...*, 1905, pp. 106-107.



« Messieurs, ce cri du loyalisme chrétien que nous avons tant de fois poussé pour notre roi vivant dans nos célébrations publiques, nous qui croyons aux promesses éternelles, à une autre immortalité que celle dont l'investiture est conférée par l'histoire et la poésie, nous qui croyons à l'au-delà, il nous appartient de la répéter devant la tombe entr'ouverte de notre souverain disparu : Dieu sauve le roi ! Dieu sauve le roi ! »<sup>30</sup>

En bas de page, Chapais a senti le besoin de s'excuser du texte quelque peu grandiloquent qu'il publie.

« Après un si long intervalle d'années, écrit-il, cet éloge pourrait sembler dépasser la mesure, comme beaucoup d'oraisons funèbres. Mais au lendemain de la mort d'Édouard VII, il était, croyons-nous, à l'unisson du sentiment universel. »

Mais il faut évidemment s'arrêter à des manifestations plus sérieuses d'enthousiasme pro-britannique. Je choisis la première au début du *Cours d'histoire du Canada* au moment où la survivance du catholicisme dans la colonie conquise est, à toutes fins pratiques, assurée par l'acceptation de Mgr Briand comme évêque de Québec sous la désignation de « surintendant de l'Église romaine ». Après avoir rendu hommage à tous ceux qui, par leur effort, ont rendu possible cet événement, Chapais ajoute :

« Et pourquoi n'ajouterions-nous pas ? — la justice est la loi suprême de l'histoire — honneur à ces Anglais éclairés, à ces gouverneurs, à ces fonctionnaires et hommes d'État britanniques, Murray, Cramahé, Carleton, Burke, Rockingham, que leur droiture et leur sens politique déterminèrent à seconder les efforts de nos chefs ! Tous ensemble, quoiqu'à des degrés et à des titres divers, ils ont droit à notre impérissable reconnaissance pour avoir participé au salut de cette grande institution nationale, l'Église canadienne. »<sup>31</sup>

Le Chanoine Lionel Groulx est évidemment moins enthousiaste. « À la condition, écrit-il, d'en supprimer le mot, le Canada catholique pourra conserver l'épiscopat. » Elle (l'autorité britannique) consent même à une consécration en France du futur évêque, pourvu que tout s'accomplisse avec discrétion. Le sacre aura lieu, le 16 mars 1766, dans la banlieue de Paris. Et il ajoute le commentaire discret : « L'Angleterre impériale s'ouvrirait-elle les yeux ? »<sup>32</sup>

C'est peut-être à propos de l'Acte de Québec que le loyalisme de Thomas Chapais s'est montré le plus raffiné. La plupart des historiens ont souligné l'importance de la décision prise, en 1774, par le Parlement britannique de respecter, à toutes fins pratiques, l'identité catholique et française des Canadiens français et on s'est demandé s'il l'avait fait par générosité ou par intérêt devant la menace de sécession des treize colonies américaines. « Une opinion courante et acceptée, écrit Chapais, est qu'il (L'Acte de Québec) eut à peu près pour seule cause déterminante l'imminence de la révolution américaine et la nécessité de nous satisfaire vaille que vaille afin de s'assurer notre fidélité dans le conflit

30. Thomas CHAPAIS, *Discours et Conférences*, 1943, pp. 285-289.

31. Thomas CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada, 1760-1791*, p. 60.

32. Lionel GROULX, *Histoire du Canada français*, tome 3, Montréal, L'Action Nationale, 1952, p. 67.

prochain. »<sup>33</sup> L'historien n'accepte pas cette opinion, ne la trouvant pas, écrit-il, « démontrée par l'observation directe des événements ».<sup>34</sup>

Il s'en est expliqué dans une longue note dans laquelle il écrit « que cette législation (l'Acte de Québec) a été élaborée dans la pensée des grands juristes anglais de l'époque, qui se sont rencontrés avec les conseils inspirés à Carleton par l'expérience du gouvernement colonial ». Il ajoute que l'étude des documents lui a enseigné que « les doctrines juridiques ont eu plus de part que l'opportunisme dans l'Acte de Québec ». Le « providentialisme » réapparaît et lui fait écrire :

« Par une rencontre providentielle, il s'est trouvé, à ce moment de l'histoire anglaise, que des juristes comme Yorke, de Grey, Wedderburn, Thurlow, Mansfield, jouissaient d'une influence politique prépondérante. Or, ces hommes, par leurs études de droit naturel et de droit public, étaient préparés à admettre le bien fondé de nos réclamations. De là notre succès. »<sup>35</sup>

Lionel Groulx ne voit pas tout à fait les événements sous le même éclairage, mais il écrit, toutefois, à propos de l'Acte de Québec : « Étonnante législation, justement désignée par un historien comme l'« un des grands textes historiques de l'empire britannique moderne. » »<sup>36</sup> Plus loin, il ajoute, citant un autre historien, Duncan McArthur, que « l'Acte de Québec fut rédigé, l'œil fixé, non sur Québec, mais sur Boston ». Il admet, toutefois, qu'on peut faire « sa part, si l'on veut, à la générosité des parlementaires anglais, même si les parlements n'ont guère l'habitude d'affronter les grands risques par simple idéalisme juridique ».<sup>37</sup>

C'est évidemment autour des événements de 1837–38 que se pose le plus clairement le problème du loyalisme britannique de Thomas Chapais. Il ne faut pas l'apprécier sous l'éclairage d'aujourd'hui alors que dans l'évolution du Québec vers l'indépendance les « héros » de 1837–38 sont devenus d'illustres ancêtres, un peu ce que sont les révolutionnaires de la Commune pour ceux d'aujourd'hui. Chapais n'a pas pour les patriotes les sentiments de Léandre Bergeron qui les critique surtout « pour leur manque de stratégie militaire ».<sup>38</sup> Après avoir raconté les événements, « ce douloureux chapitre de nos annales », comme il écrit, il pose la « grave question » : « Que faut-il penser des insurrections de 1837 et de 1838 ? » « Toutes les deux, et la deuxième encore plus que la première, parce qu'elle était plus téméraire, commence-t-il par juger catégoriquement, furent incontestablement regrettables et ne peuvent être justifiées. »<sup>39</sup> Plus loin, il ajoute :

33. Thomas CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada, 1760–1791*, p. 168.

34. *Id.*, p. 169.

35. *Ibid.*

36. Lionel GROULX, *Histoire du Canada français, op. cit.*, p. 70.

37. *Id.*, p. 78.

38. Léandre BERGERON, *Petit manuel d'histoire du Québec*, Éditions Québécoises, p. 95.

39. Thomas CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada, 1833–1841*, p. 225.

« Condamnable dans son principe et déplorable dans ses inévitables résultats, le mouvement insurrectionnel de 1837 prit, en outre, le plus fâcheux caractère par suite du regrettable esprit qui animait plusieurs de ses fauteurs. »<sup>40</sup>

Catholique, pour qui l'index constituait une prohibition aussi sérieuse qu'elle l'a été jusqu'à il y a peu longtemps, dans le Québec, Chapais ne manque pas de souligner, comme « un (moyen) des plus insidieux et des plus criminels, la réimpression et la diffusion clandestines du scandaleux pamphlet de Lamennais, *Les paroles d'un croyant*, condamné expressément par une encyclique du Souverain Pontife, Grégoire XVII, le 25 juin 1834. »<sup>41</sup>

« Non, continue-t-il plus loin, de quelque côté que l'historien canadien-français et catholique envisage la question, il ne saurait amnistier les mouvements insurrectionnels de 1837 et de 1838. »<sup>42</sup> Et Chapais d'invoquer ensuite quelques témoignages d'autorité dont celui de Garneau, l'historien patriote, contemporain des événements et admirateur de M. Papineau, qui écrivait :

« Cette insurrection avait été prématurée et inattendue. Nulle part, le peuple n'y était préparé. Il n'y avait que les hommes ardents, engagés dans la politique, les agitateurs, leurs partisans et des transfuges, qui virent dans une révolution un remède aux abus existants ou une occasion de satisfaire leur ambition personnelle. Ils s'excitèrent mutuellement : leur imagination se monta, les choses ne leur parurent plus sous leur véritable jour. Tout prit à leurs yeux une grandeur ou une petitesse exagérée. »<sup>43</sup>

Il faut toutefois noter que Chapais a pris la précaution d'écrire :

« Loin de nous le dessein d'outrager la mémoire des patriotes dévoués et sincères qui versèrent leur sang pour une cause dont la justice leur paraissait indiscutable. Nous nous inclinons avec émotion devant leur vaillance, leur générosité et leur mort tragique. Mais nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'ils commirent une faute politique et doctrinale. Le mouvement insurrectionnel de 1837 n'était pas dans les conditions voulues pour qu'il pût être reconnu légitime. »<sup>44</sup>

C'est une vision un peu froide, un peu théorique des événements qui évidemment n'est pas celle de Lionel Groulx qui, toutefois, a écrit que « Par bien des côtés, et nous ne l'avons pas caché, ils (les soulèvements de 1837-38) restent à caution. »<sup>45</sup>

Mais la grande différence entre Groulx et Chapais me semble le fait que le premier a mieux expliqué que le second comment les « autorités avaient été malhabiles et avaient exaspéré le peuple ». On ne peut juger les événements de 1837-38 uniquement en théologien ou en juriste, mais il faut tenir compte du climat qui s'était gâté depuis des années. Groulx cite ces lignes d'Étienne Parent qui pourtant était un modéré de Québec, dans *Le Canadien* du 25 septembre 1839 :

40. *Id.*, p. 227.

41. *Id.*, p. 228.

42. *Id.*, p. 229.

43. F.-X. GARNEAU, *Histoire du Canada*, cinquième édition, 1920, t. II, pp. 674-675.

44. Pp. 225-226.

45. LIONEL GROULX, *Histoire du Canada français*, op. cit., p. 246.

« La cause des insurrections récentes ne se trouve pas écrite sur le papier, mais gravée dans le cœur d'un peuple exaspéré par ce qu'une caste dominatrice peut employer de plus provocant pour pousser un peuple au désespoir et avoir occasion de l'écraser. »<sup>46</sup>

Et Groulx ajoute ces réflexions qu'on ne retrouve pas dans Chapais peut-être pas parce qu'il était trop « loyaliste », mais parce qu'il avait une vision trop désincarnée des événements :

« À qui fera-t-on croire qu'une plus lucide intelligence des affaires canadiennes à Londres n'eût pas permis d'accorder, en 1837, les réformes qu'on allait accorder en 1842, et nous le savons, qu'on fut même sur le point d'accorder, en 1836 ou 1837, pour peu que la ligue des trois provinces n'eût pas été brisée dans l'œuf? Que seulement les autorités politiques, renonçant à leur inféodation au parti officiel ou au parti anglais, eussent traité tous les partis sur un pied d'égalité, et qui peut dire que la paix ne fût pas devenue chose possible et facile, dans le Bas comme dans le Haut-Canada? »<sup>47</sup>

Enfin, à propos de la naissance de la Confédération, Thomas Chapais n'a pas été plus « loyaliste » que les quelques historiens canadiens-français qui se sont intéressés aux événements qui se sont déroulés de 1864 à 1867, y compris Lionel Groulx. Fils et gendre de deux Pères de la Confédération, Jean-Charles Chapais et Hector-L. Langevin, il a fait des événements un récit fidèle dans lequel il a accordé une large place au discours le plus critique qui ait été prononcé, celui d'Antoine-Aimé Dorion.<sup>48</sup>

Écrivant en 1934, il a essayé de faire un bilan des résultats acquis. Toujours sur un ton oratoire, il lance ces mots :

« Soixante-sept ans se sont écoulés depuis cette date (celle de la naissance "d'une nation nouvelle: la nation canadienne"). Et si les Pères de la Confédération pouvaient revenir parmi nous, ils s'étonneraient peut-être du développement de ce Dominion dont ils ont rassemblé et lié ensemble les membres épars. L'organisme politique, créé par eux en 1867, a fonctionné, en somme, sans causer trop de déceptions à ceux qui leur ont succédé tour à tour dans la tâche ardue de gouverner le Canada. »<sup>49</sup>

C'étaient les propos d'un sénateur dont le parti, le parti conservateur, était alors au pouvoir avec R. B. Bennett. Tout de même, il ne pouvait fermer les yeux sur certains problèmes qui commençaient à exacerber le nationalisme canadien, pourtant modéré de l'époque, et c'est pourquoi il ajoutait :

« Nous n'oublions pas que d'excellents esprits font entendre une note plus pessimiste. À leurs yeux, l'œuvre de 1867 est une faillite et cela surtout parce que les minorités canadiennes-françaises, dans les autres provinces, ne jouissent pas de tous les droits dont jouissent les minorités dans celle du Québec. Assurément, un tel état de choses est irritant et déplorable. Mais il faut bien se rendre compte qu'il n'est pas dû à l'existence de la Confédération. Que nous voulions et que nous puissions demain dénouer le lien fédéral et redevenir purement et simplement le Bas-Canada, sans union avec aucune autre province; le sort de nos minorités dans l'Ontario, dans les Maritimes, dans l'Ouest deviendra-t-il meilleur? »<sup>50</sup>

46. *Id.*, p. 244.

47. *Id.*, p. 245.

48. Thomas CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada, 1861-1867*, 1934, pp. 182-186.

49. *Id.*, p. 211.

50. *Id.*, p. 213.

Et Chapais, qui est souvent à Ottawa, qui participe sans doute aux caucus de son parti, de suggérer avec un mélange de réalisme et de naïveté que la politique fédérale peut corriger discrètement certaines situations puisque « alors s'entament des pourparlers, alors se conduisent silencieusement des tractations, alors se font sentir secrètement ou parfois ouvertement des pressions qui, renforcées, peut-être par un certain sentiment d'équité, peuvent aboutir à des redressements heureux ». <sup>51</sup> Et l'historien conclut :

« Le mérite capital de l'œuvre accomplie, en 1867, a été la création d'un État fédéral au lieu d'un État unitaire et la reconnaissance de l'autonomie provinciale, grâce à laquelle la province de Québec s'est trouvée investie d'une vaste juridiction sur des matières d'importance vitale pour le développement de notre vie économique, sociale et nationale. Et c'est en nous plaçant à ce point de vue que nous croyons avoir le droit de proclamer la constitution de 1867 comme le couronnement d'un siècle de luttes pour la conquête du *self government* par le Canada français. » <sup>52</sup>

Ce ne sont évidemment pas les propos d'un indépendantiste de 1973, mais c'est une pensée qui ne s'éloigne guère de celle d'une grande partie des électeurs du Québec qui croient encore qu'à l'intérieur du fédéralisme canadien les ressources d'autonomie sont assez considérables et n'ont peut-être pas été vraiment et complètement utilisées.

Déjà, en 1927, lors du soixantenaire de la Confédération, dans un discours de circonstance prononcé, à Ottawa, Thomas Chapais avait essayé, comme bien d'autres fédéralistes canadiens-français de l'époque, de concilier l'amour d'une grande patrie et celui d'une petite en disant « qu'une des plus notables conséquences du grand acte politique de 1867 a été d'élargir, pour les citoyens de ce pays, les horizons du patriotisme ». Il ajoutait :

« Les habitants du Canada, tous ceux du moins dont les ancêtres sont venus fonder un foyer et une lignée dans une de nos anciennes provinces, ressentent un sentiment particulier d'attachement pour ce sol consacré par la tradition et le souvenir. Il en est ainsi, sans doute, dans tous les pays. Partout, il y a la petite patrie, plus prochaine, plus intime et plus tendrement aimée. » <sup>53</sup>

C'est un thème qui n'est guère de mise aujourd'hui, à une époque de recherche de souveraineté, mais il y a un demi-siècle, c'était le langage de la plupart des patriotes canadiens-français.

### *La méthode historique*

Si on avait demandé à Thomas Chapais « Qu'est-ce que l'histoire? », il n'aurait certes pas répondu à la question avec la science et la finesse dont a témoigné Henri-Irénée Marrou dans le bref chapitre qui sert d'introduction au

---

51. *Id.*, p. 215.

52. *Id.*, pp. 215-216.

53. Thomas CHAPAIS, *Discours et conférences*, 1935, pp. 442-443.

volume que l'Encyclopédie de la Pléiade a consacré à l'*Histoire et ses méthodes*.<sup>54</sup>

Comme je l'ai déjà écrit, « Thomas Chapais dut s'improviser historien » et j'ajoutais :

« Ses études secondaires, sa licence en droit et même sa culture générale ne le préparaient pas spécialement à écrire dans un genre où il fut, comme la plupart de nos historiens jusqu'à ces derniers temps, un autodidacte. »<sup>55</sup>

Il avait près de quarante ans lorsqu'il aborda l'histoire par des chroniques publiées dans *La Presse*, chroniques qui avec les années devinrent meilleures. Il réfléchit sur son métier et il se voulut avant tout impartial, mais pas impassible. Dès 1904, dans la préface de *Jean Talon*, il écrit :

« L'histoire imperturbable dont rien n'émeut la correcte et glaciale indifférence, n'est pas plus notre idéal que l'historien systématique dont le parti pris se manifeste à chaque ligne. Devant certains faits et certains principes, il nous a semblé opportun d'émettre sincèrement et loyalement notre avis. Ainsi, en écrivant ce livre, chaque fois que nous avons rencontré sur notre route la désagréable figure du gallicanisme, nous n'avons point caché les sentiments qu'eile nous inspire. Le gallicanisme, à nos yeux, a été l'une des grandes faiblesses et l'un des grands fléaux de l'ancien régime en France et au Canada. La vie de l'intendant Talon nous en a fourni plus d'une preuve et nous en avons profité pour affirmer nettement nos convictions sur ce sujet. »<sup>56</sup>

Plus tard, à deux reprises, en 1924, en parlant de « L'art et la science dans l'histoire », devant la Société royale du Canada,<sup>57</sup> et, en 1926, de « La critique en histoire », devant la Société historique du Canada,<sup>58</sup> il développa des idées bien arrêtées sur l'histoire. J'ai déjà signalé sa conception de l'histoire providentielle et son admiration pour Bossuet et Vico. Plus près de nous, les historiens qu'il mentionne et qu'il a sans doute lus en partie, sont Taine, Gaston Boissier, Fustel de Coulanges, Albert Sorel, Albert Vandal, Thureau-Dangin, le duc de Broglie, Henry Houssaye, Émile Ollivier, Pierre de la Gorce, Ernest Lavisse, Gabriel Hanotaux, Louis Madelin.<sup>59</sup> Deux de ces historiens semblent l'avoir influencé davantage. Fustel de Coulanges et le duc de Broglie. Le premier a eu, dans nos collègues classiques, pendant plus de cinquante ans, une grande faveur : ce qui était assez heureux quand on se souvient qu'il fut « un de nos grands prédécesseurs » dont parle Henri-Irénée Marrou avec Gibbon et Ranke.<sup>60</sup> Le second, le duc Albert de Broglie, qui vécut de 1821 à 1901, est sans doute aujourd'hui moins connu que ses illustres descendants, les physiiciens, mais comme l'écrit avec admiration Thomas Chapais :

54. Henri-Irénée MARROU, *op. cit.*, pp. 3-33.

55. Thomas CHAPAIS, *Textes choisis et présentés*, par Jean-Charles BONENFANT, *op. cit.*, p. 9.

56. *Jean Talon, Intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*, 1904, p. X.

57. Texte reproduit dans : Thomas CHAPAIS, *Discours et Conférences*, 1935, pp. 281-312.

58. *Id.*, pp. 381-424.

59. *Id.*, pp. 299-300.

60. *L'Histoire et ses méthodes*, *op. cit.*, p. 1539.

« La série d'ouvrages du duc de Broglie sur les événements diplomatiques et militaires qui ont marqué, en Europe, la période centrale du Dix-huitième siècle, atteste une étude approfondie et scrupuleuse des documents, des pièces d'archives, des correspondances secrètes. »<sup>61</sup>

Chapais écrit aussi que « la forme littéraire chez le duc de Broglie égale la sûreté d'information » après avoir souligné que chez l'historien « chaque fait affirmé a pour garant d'inattaquables textes ». Ce fut sans doute son grand modèle.

Chapais, en effet, a avant tout étudié les textes, surtout les textes officiels et il a ainsi fait disparaître de notre histoire une foule d'erreurs que ses prédécesseurs, moins bien documentés et plus romantiques, avaient acceptées. Dans l'introduction que j'ai écrite naguère pour les textes choisis et présentés dans la Collection des Classiques canadiens de Fides, j'ai relevé un certain nombre de ces corrections.<sup>62</sup> À titre d'exemple, je ne veux rappeler ici que sa réhabilitation de James Murray et la distinction qu'il fit entre le serment du *test* et le serment d'abjuration. Le premier qui n'était exigé que des fonctionnaires niait la transsubstantiation au moment de la consécration et ne pouvait, par conséquent, être prêté par un Catholique. Le second consistait simplement à refuser l'allégeance à Charles-Édouard Stuart, prétendant au trône d'Angleterre et il pouvait être exigé de tous les habitants du Canada, ce qui était tout à fait normal.

Des prédécesseurs de Chapais avaient donné au mot « abjuration » son sens habituel en français, celui d'abandon solennel d'une croyance, alors qu'en anglais, il veut aussi dire le refus de toute souveraineté étrangère. « Quelques-uns de nos historiens, écrit Chapais, ont cru aussi sur la foi d'une expression mal entendue, que la Couronne anglaise avait enjoint à tous les Canadiens de prêter un serment par lequel ils auraient abjuré le catholicisme. Heureusement, pour l'honneur du monarque britannique et de ses ministres, ils n'étaient pas allés jusque-là. »<sup>63</sup>

\* \* \*

En terminant ce modeste essai et en comparant ce que j'y dis avec ce que j'ai écrit naguère, je m'aperçois que mes jugements n'ont guère changé. Je crois toujours que, placé à son époque, abordant l'histoire sans formation spéciale, Chapais a eu l'immense mérite d'accomplir un travail honnête et utile. Il a souvent écrit avec emphase, comme bien des auteurs de son temps au Canada et ailleurs. Il était un canadien-français sincère et patriote, mais s'inspirant surtout

---

61. Thomas CHAPAIS, *Discours et Conférences*, 1935, p. 309.

62. Thomas CHAPAIS, *Textes choisis et présentés*, par Jean-Charles BONENFANT, *op. cit.*, pp. 10-11.

63. Thomas CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada, 1760-1791*, 1919, p. 13.

des documents constitutionnels, il a peut-être un peu trop jugé les événements du Bas-Canada comme s'il avait vécu à Londres.

D'autres générations d'historiens sont venus plus incarnés dans la terre du Québec et plus désireux d'en faire une patrie unique, mais il faut juger les hommes à l'époque où ils ont vécu en tenant compte de leur milieu familial. Enfin, aujourd'hui, il est facile de se moquer de Thomas Chapais en le comparant aux historiens qui ont eu la chance d'une meilleure formation et d'être assez nombreux pour faire équipe et s'entraider. Ils ont renouvelé notre vision de l'histoire du Canada, mais je ne puis que répéter, comme je l'écrivais en 1957, qu'ils « ne doivent pas nous faire oublier ni mépriser le travail méritoire et fécond d'un pionnier comme Thomas Chapais ». <sup>64</sup>

Jean-Charles BONENFANT

*Faculté de droit,  
Université Laval.*

---

64. Thomas CHAPAIS, *Textes choisis et présentés*, par Jean-Charles BONENFANT, *op. cit.*, p. 13.